AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1126
FR0010417345-FS0483

27 juillet 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DBV TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 24 juillet 2015, la société de droit américain Baker Bros Advisors, L.P. (667 Madison Avenue, 21st Floor, New York, NY 10065, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 juillet 2015, les seuils de 10% et 15% du capital et des droits de vote de la société DBV TECHNOLOGIES, et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 600 318 actions DBV TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 15,13% du capital et des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société DBV TECHNOLOGIES[2].

2. Par les mêmes courriers, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société DBV TECHNOLOGIES par Baker Bros Advisors, L.P. s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société DBV TECHNOLOGIES ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. Baker Bros Advisors, L.P. n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société DBV TECHNOLOGIES ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

[1] Sur la base d'un capital composé de 23 801 661 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa n° 15-371 en date du 15 juillet 2015 et communiqué de la société en date du 20 juillet 2015.